



Délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 2

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

27 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le trois juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLES, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Vincent LABOURIER, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON) et Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

Absents : Léa BESSON et Nathalie DENIS.

2023-33 Délibération relative à l'avis du conseil municipal sur la demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière Lafarge Holcim Ciment du Val d'Azergues **Rapporteur : Thomas ALESSI**

La société Lafarge Holcim Ciment du Val d'Azergues exploite une carrière de calcaires et de marnes, ressources naturelles utilisées pour la fabrication du ciment. A ce jour, l'autorisation d'exploitation couvre 96 hectares, pour une durée de 30 ans depuis le 25 juillet 2003, soit jusqu'au 24 juillet 2033.

Cette société a déposé une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat pour renouveler et étendre l'exploitation de la carrière située sur les communes de Belmont d'Azergues, de Chazay d'Azergues et de Saint-Jean-des Vignes. A ce titre, une enquête publique pour recueillir les observations des riverains a eu lieu du 2 mai au 9 juin 2023 inclus.

Le conseil municipal de Fleurieux-sur-l'Arbresle est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation environnementale :

- Renouvellement pour 30 ans de l'autorisation actuelle pour l'exploitation de la carrière de calcaires et de marnes pour une superficie de 79,9 ha ;
- Extension de la carrière pour 3,5 ha et 30 mètres de profondeur supplémentaires ;
- Abandon d'une superficie de 2130 m².

Le dossier de présentation comprend un rappel du contexte de l'activité de l'entreprise, l'évaluation des impacts environnement sur les thématiques suivantes : tirs, bruit, poussières, eau, paysage,

biodiversité, trafic routier, ainsi que la présentation des mesures ERCA (éviter / réduire / compenser / accompagner) proposées pour minimiser ces impacts.

Les délibérations prises par les communes alentours (Alix, Charnay, Chazay d'Azergues, Marcy-sur-Anse, Saint-Jean-des-Vignes) ont été lues. Toutes ces communes ont émis un avis favorable, dont une qui a souhaité également que la société Lafarge continue de travailler sur l'amélioration des conditions de tirs pour réduire au mieux les nuisances liées aux ondes de choc des tirs de mines.

Diogène BATALLA précise que la commune est peu impactée par l'extension de la carrière.

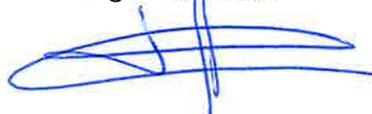
Un affichage extérieur a annoncé l'enquête publique. Un huissier est venu constater cette communication, qui reste insuffisante selon les élus qui ne peuvent pas se prononcer sur ce dossier. Florence RIUS déplore que ce dossier n'ait pas été présenté en commission générale et précise qu'en l'absence d'éléments suffisants pour comprendre les impacts, elle ne peut pas se prononcer.

Diogène BATALLA explique qu'il faut que le conseil municipal se prononce ce soir sur ce sujet pour rester dans les délais.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- **D'EMETTRE un avis défavorable** selon la répartition ci-dessous :
 - o **POUR : 0 ;**
 - o **ABSTENTION : 14 :** Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Vincent LABOURIER, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS ;
 - o **CONTRE : 3 :** Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD et Sylvie DESBOURDELLES.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

